

AFSA – Association Francophone des Soigneurs-Animaliers
Association Loi 1901
41 avenue du Pic Saint-Loup
Bâtiment C, appartement 323
34090 MONTPELLIER
E-mail : contact@afsanimalier.org
Numéro de SIRET : **491 241 469 00031**
Code NAF : **9499Z**
Numéro RNA : **W294000230**

INFORMATIONS SUR LA VENTE AUX ENCHÈRES

**Liées au colloque annuel de l'AFSA, au Parc Animalier d'Auvergne,
lors de la soirée du mardi 20 mai 2025**

AVANT DE VOUS RENDRE AU COLLOQUE

Nous proposons à tous les participants, dans la mesure du possible, de ramener un ou des objets, liés à notre métier, aux parcs zoologiques ou plus généralement au monde animalier. Ces objets seront mis en vente aux enchères lors de la soirée qui se déroulera le mardi 20 mai 2025.

COMMENT CELA VA SE DÉROULER ?

Première séquence : « vente aux enchères silencieuse »

La majorité des objets seront disposés sur des tables, avec une feuille sur laquelle les participants pourront surenchérir librement jusqu'à un horaire limite connu par tous.
L'objet sera remporté par le dernier enchérisseur.

Deuxième séquence : « vente aux enchères ouverte »

Cette vente sera plus classique puisqu'il sera question d'une vente aux enchères dite « à main levée ». Il s'agira là des plus gros objets, des plus prestigieux qui seront mis en vente.
Le meilleur enchérisseur remportera l'objet.

QUEL OBJET PEUT-ON RAMENER ?

Tout objet lié à notre profession ou plus généralement aux animaux est le bienvenu !

Vous pouvez par exemple ramener des *mugs* floqués à l'effigie de votre parc, un T-shirt, un porte-clés, des DVDs de zoos, des *clickers*, des casquettes, des assiettes décorées sur le thème animalier...

On peut aussi ajouter à cette liste des branches écorcées par des gorilles ou rongées par des porc-épics, des œufs d'autruche, des bijoux avec des plumes. Les objets qui contiendront des phanères (poils, plumes, écailles, ...) d'espèces inscrites en annexe I de la CITES et/ou annexe A de l'UE (règlement (CE) n°338/97) **ne seront pas mis en vente aux enchères**. Pour ces espèces, tout ou partie de l'animal sont protégés et fait l'objet obligatoirement d'un document CITES.

Les idées ne manquent pas ! Faites preuve d'originalité ! Vous pouvez même créer vos propres objets !

Vous pouvez ramener autant d'objets que vous le désirez. **Mais votre objet doit être unique, sinon, il perd de sa valeur et un seul ne pourra être vendu...**

Merci de jouer le jeu, cela nous permettra de passer une bonne soirée animée !

QUEL EST LE BUT DE CES VENTES AUX ENCHÈRES ?

L'intégralité des bénéfices de cette soirée sera entièrement reversée dans la « Caisse Conservation » de l'AFSA, qui est ensuite reversée partiellement à différents projets, selon les besoins, des associations que l'AFSA soutient régulièrement, et le reste des fonds serviront à soutenir des projets pas encore définis pour le moment...

Si vous avez la moindre question, si vous avez des doutes quant aux objets que vous désirez apporter, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous tenons à votre disposition pour vous conseiller !